

CHAMPIONNATS D'OCCITANIE INDIVIDUELS MI

ALBI (81) le 26 juin 2022

(263874)

1. NATURE de la COMPETITION : MINIMES, MASCULINS-FEMININS

2. HORAIRES :

Les horaires provisoires diffusés sur le site de la Ligue et dans ce livret depuis le mois d'avril seront modifiés et deviendront définitifs dès la publication des engagés.

9h 45 : ouverture du secrétariat, constitution du jury et réunion des chefs de jury avec la direction de la compétition

10 h 30 : fin de la confirmation des engagements – Mise en place du jury

COURSES	HORAIRES	CONCOURS MASCULINS	CONCOURS FEMININS
4 x 60m MM puis MF	11 h 00		
100m Haies MM séries	11 h 30	JAVELOT MM	LONGUEUR MF
80m Haies MF séries	11 h 45	PERCHE MM	MARTEAU MF
80m Haies MF finales	13 h 00		
100m Haies MM finales	13 h 15	DISQUE MM LONGUEUR MM	POIDS MF
80m MF puis MM séries	14 h 00	TRIPLE SAUT MM	HAUTEUR MF PERCHE MF
120m MF puis MM finales	14 h 45		DISQUE MF
80m MF puis MM finales	15 h 15		
	15 h 30	HAUTEUR MM	TRIPLE SAUT MF
1000m MF puis MM	15 h 45	MARTEAU MM	JAVELOT MF
2000m MF puis MM	16 h 00	POIDS MM	
200m Haies MF puis MM	16 h 15		
MARCHE 3000m MI	16 h 30		

3. QUALIFICATIONS des ATHLETES :

- 40 MEILLEURES PERFORMANCES parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (60) pour les 80, 80H et 100H.

- 32 MEILLEURES PERFORMANCES parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (45) pour le 120, 1000.

- 20 MEILLEURES PERFORMANCES parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (30) pour le 2000, la longueur, triple-saut, hauteur, lancers.

- 15 MEILLEURES PERFORMANCES parmi les athlètes figurant sur la liste des qualifiables (22) pour la perche et marche.

- INSCRIPTIONS LIBRES des 4x60m avant le 20/6 auprès du siège LAO. Composition détaillée fournie sur place 1H avant l'épreuve.

4. DEMANDES de PARTICIPATION :

DATE DE LA COMPETITION	26/06
Limite de réalisation des performances permettant de se qualifier	19/06
Publication des listes des athlètes susceptibles d'être qualifiés	20/06 à 12h00
Date limite de confirmation de participation par les clubs	22/06 à 23h59
Publication des listes des athlètes effectivement retenus	23/06 à 12h00
Périodes de demandes de QE du 20/6 au 22/6 12h00, publication des	QE retenues le 23/6 à 12h00

une pénalité de 3€ par engagement non honoré, est imputée aux clubs. Le montant en sera prélevé sur le compte club par la ligue régionale. Cette pénalité ne sera pas due en cas de présentation par le club d'un certificat médical sous 8 jours à la ligue.

Les demandes d'engagement présentées par les clubs après le mercredi minuit sont payantes (5€), majorées à 10€ à partir du vendredi midi, et soumise à l'acceptation par la commission de sélection de la LAO.

Aucun engagement ne peut être accepté sur place sauf les relais !

Les athlètes licenciés hors de l'Occitanie doivent présenter une demande de QE par l'intermédiaire du site de la LAO qui sera soumise à l'acceptation de la commission de sélection de la LAO avant d'être traitée informatiquement.

5. QUOTA D'OFFICIELS à PRÉSENTER :

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous dans le cas des **épreuves individuelles** :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 et plus	1 juge supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) dans la limite de 10 et compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

Repas des officiels offert par la LAO si besoin est.

Montant des pénalités et champ d'application :

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevé au compte de club par la LAO.

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA.

6. RECOMPENSES :

Médaille d'or, d'argent et de bronze à chaque épreuve de chaque catégorie pour les athlètes licenciés en LAO.

Les athlètes licenciés hors ligue et les athlètes étrangers de ces catégories classés dans les 3 premiers, reçoivent une médaille-souvenir si c'est possible.

7. REGLES TECHNIQUES PARTICULIERES :

Finale C, B et A sur 80m, 80mH et 100mH. Toutes les autres courses classement au temps.

3 essais pour tous les athlètes et seuls les 8 premiers bénéficient des 3 essais supplémentaires dans les concours sans barre.

En hauteur et perche, pas de nombre limité de tentatives et élimination après 3 essais consécutifs manqués.

Utilisation éventuelle des barrages pour départager les ex-aequo à la 1^{ère} place.

Un athlète peut participer à 3 épreuves individuelles au maximum, en respectant les limitations imposées par la FFA.